

Biens exceptionnels

Les parties suivantes de la Citadelle de Namur: a) les murailles, à l'exclusion des murs de soutènement construits pour l'établissement de la Route merveilleuse et de l'ancienne voie de tram; b) les éléments de fortification et de défense suivants: - les façades et toitures des tours Joyeuse et César; - les façades et toitures des deux tours du Donjon; - les façades et toitures de la tour dite de l'Oubliette et de la casemate médiévale; - la porte de secours; - la porte dite de Médiane; - les façades et toitures de la Grande Garde; c) la Rampe Verte et le chemin de ronde situés versant Sambre de la porte de Médiane à la porte de secours, y compris leurs pavages, les portails et le pont-levis; d) les escaliers situés au niveau du Grognon et permettant l'accès au château et l'escalier appelé "Chemin des Degrés" ou "Pas de Géant"; e) les "120 degrés"; f) les casemates du Fossé de Médiane; g) tous les ouvrages souterrains et les divers tunnels de la Citadelle, exceptés les trois tunnels construits Route Merveilleuse pour le passage du tram

Voir le dossier du bien classé :

Identification

Code interne : 92094-PEX-0014-03

Code DGO4 : -

Localisation

NAMUR

Ancienne(s) commune(s) : Namur

Décision

Date d'arrêté : 06/10/2016 (classement)

Date de publication : 26/10/2016

Date d'entrée en vigueur : 26/10/2016

Type(s) de classement

- Monument

Dossier(s) dans la même filière

92094-
PEX-0014-04

Document(s)



Publication au Moniteur belge - 375.97 Ko

Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.